

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE COLLEVILLE-MONTGOMERY

3 Grande rue
14880 Colleville-Montgomery

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint-Vigor à Colleville-Montgomery

Calvados (14)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez-nous à restaurer les toitures de l'église !

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La première église Saint-Vigor de Colleville, de taille modeste, date vraisemblablement du VIII^{ème} siècle. Lui succède, remanié à plusieurs reprises, le bâtiment que nous connaissons actuellement. L'église Saint-Vigor de Colleville, dont certains éléments sont inscrits aux Monuments historiques, avait autrefois deux bas-côtés qui ont été supprimés. Le chœur remonte au XII^{ème} siècle, la porte occidentale au XIII^{ème} siècle. Une arcade cintrée ornée de chevrons le sépare de la nef. Les voûtes de la première travée sont en plein cintre. La tour latérale, au Nord, est de l'époque romane dans sa partie inférieure (XII^{ème} siècle) et du XV^{ème} siècle dans sa partie supérieure.

Au moment du Débarquement, le 7 juin 1944, le clocher a été partiellement détruit ainsi qu'une partie du chœur par des tirs d'obus anglais. L'un et l'autre ont été reconstruits à l'identique avec les pierres que l'on a pu retrouver

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

La commune a été contrainte, suite aux passages de nombreuses tempêtes et à la dégradation du monument et afin d'assurer la sécurité de l'édifice, de réaliser en 2024 une dépose sans réemploi de la couverture avec pose de sous toiture de type FEL-X tendue sur chevrons. Cette solution n'ayant pas vocation à être pérenne, et après étude puis diagnostic réalisés par l'Atelier Saint Benoît en lien avec la DRAC, il convient à présent d'engager les travaux de restauration de la toiture en termes de gros œuvre – charpente et menuiserie- couverture zinguerie - traitements et humidité des bois.

Montant des travaux	407 000€ HT
Objectif de collecte	40 000€ HT
Début des travaux	2025



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Vigor à Colleville-Montgomery

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103091

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Vigor à Colleville-Montgomery

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐